



## BUREAU INDEPENDANT ANTI-CORRUPTION

-----

### ANALYSE DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LE PROCESSUS DE DEMANDE D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT FONCIER DANS LES REGIONS DE DIANA ET DE BOENY



**Lieu** : Antsiranana

**Cible** : Directions Régionales de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers dans les Régions de DIANA et de BOENY

**Période de l'atelier d'analyse** : 24 et 25 mai 2023

**Responsable de l'analyse** : Direction Territoriale du BIANCO Antsiranana

**Date d'édition du rapport** : Mai 2023

## **LISTE DES ACRONYMES**

<b>AC Works</b>	Anti-Corruption Works
<b>AGF</b>	Agent du Guichet Foncier
<b>BIANCO</b>	Bureau Indépendant Anti- Corruption
<b>BIF</b>	Birao Ifotony Fananan-tany
<b>CASEF</b>	Croissance Agricole et Sécurisation Foncière
<b>CC</b>	Conseillers Communaux
<b>CIRAGFD</b>	Circonscription d'Appui à la Gestion Foncière Décentralisée
<b>CR</b>	Commune Rurale
<b>CRIF</b>	Centre de Ressources et d'Informations Foncières
<b>CRL</b>	Comité de Reconnaissance Locale
<b>DAC</b>	Dispositifs Anti-Corruption
<b>DRATSF</b>	Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
<b>DRMF</b>	Direction de la Réforme et de la Modernisation Foncière
<b>GF</b>	Guichet Foncier
<b>GIZ</b>	Gesellschaft fur International Zusammenarbeit (Agence allemande de Coopération Internationale)
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>IFPB</b>	Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties
<b>IFT</b>	Impôt Foncier sur les Terrains
<b>LCC</b>	Lutte Contre la Corruption
<b>MATSF</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
<b>OCFM</b>	Opération de Certification Foncière Massive
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPCI</b>	Organisme Public de Coopération Intercommunale
<b>OSC</b>	Organisation des Sociétés Civiles
<b>PCC</b>	Président du Conseil Communal
<b>PLAE</b>	Programme de Lutte Anti-Erosive
<b>PLOF</b>	Plan Local d'Occupation Foncière
<b>PNF</b>	Programme National Foncier
<b>PPNT</b>	Propriété Privée Non Titrée
<b>ProPFR</b>	Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>RL</b>	Reconnaissance Locale
<b>SLC</b>	Structure Locale de Concertation
<b>STAC</b>	STructure Anti-Corruption
<b>TC</b>	Trésorier Comptable
<b>TPI</b>	Tribunal de Première Instance

## I. CONTEXTE

### *i- A propos du certificat foncier*

Conformément à l'article 06 (Titre I – Ch. III) de la Loi 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption et dans le but d'améliorer l'intégrité, la probité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités de l'Administration publique, toutes les autorités publiques et les responsables étatiques ont le devoir de mettre en place et de mettre en œuvre des dispositifs anti-corruption. Dans le cadre de l'amélioration et la mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière, la création et l'opérationnalisation des guichets fonciers figurent parmi les activités prioritaires du Programme National Foncier (PNF) établi en 2005. Leur finalité étant de faciliter la gestion foncière grâce à une action coordonnée des citoyens, des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

Depuis la mise en œuvre du PNF, avec l'appui de divers PTF, environ (350) trois cent cinquante Communes ont été dotées de guichets fonciers dans tout Madagascar. L'approche et la méthodologie utilisées pour leur création et leur opérationnalisation ont varié selon le PTF, impactant sur leur fonctionnement et leur pérennité. Malheureusement, faute de moyens ou manque de volonté des responsables, nombreux guichets fonciers ont fermé leur porte, après le départ des PTF. Cette situation a favorisé la corruption dans le secteur foncier engendrant des conflits fonciers et des occupations illicites. Pour y remédier, une définition claire des modalités d'ouverture et l'harmonisation du fonctionnement de ces guichets fonciers sont primordiales notamment la mise en place des dispositifs anti-corruption dans le processus de demande d'obtention d'un certificat foncier. Ainsi, la Direction Territoriale du BIANCO Antsiranana et les DRATSF dans les régions de Diana et Boeny ont organisé un atelier de cartographie de risques de corruption relatifs à la demande d'obtention d'un certificat foncier, avec l'appui du GIZ ProPFR. Cette analyse a permis de mettre en exergue les vulnérabilités existantes dans ce processus et de proposer des mesures d'atténuation, voire d'éradication des risques de corruption identifiés par la promotion de la culture de transparence, d'intégrité et de redevabilité dans l'exercice des fonctions ainsi que l'amélioration de la gestion administrative.

### *ii - A propos de la méthodologie Anti-Corruption Works (ACW)*

La méthode appliquée pour la réalisation de cet atelier de cartographie de risques de corruption liés à la demande d'obtention d'un certificat foncier a été la méthode participative, et ce, afin d'impliquer tous les acteurs clés. Il s'agit de l'« Anti-Corruption WORKS » offrant les clefs d'un repérage très participatif des différents risques de corruption auxquels chaque étape du processus à analyser est confronté. Cette nouvelle méthode de détection de risques est basée sur la formule 4-2-4 : analyse à 4 étapes, en 2 jours et axée sur les 4 piliers : la Transparence, la Participation, la Redevabilité et l'Intégrité. Brièvement, les paragraphes suivants ont pour but de fournir aux lecteurs un guide leur permettant de mieux comprendre l'approche adoptée.

Primo, l'étape consiste à une sensibilisation de l'assistance sur la lutte contre la corruption. Le modérateur de l'atelier utilise des outils de brise-glace afin de débloquer les participants dont certains se trouvaient visiblement dans une situation d'angoisse et d'insécurité en abordant en groupe le thème de la corruption. Une fois que l'ambiance est propice aux échanges constructifs et objectifs, l'accent a été mis sur les points ci-après qui composent cette première étape de l'approche : les différentes définitions de la corruption, les nombreux visages de la corruption, les effets négatifs de la corruption notamment dans l'Administration, les populations marginalisées et le secteur privé.

Secundo, l'étape qui suit s'est focalisée à une analyse de risques de corruption pour chaque phase du processus définis préalablement ainsi que la priorisation de ces risques. Les participants de l'atelier ont été partagés en cinq groupes afin d'établir un tableau d'analyse à plusieurs volets : l'objectif du processus, les principales étapes du processus, les risques de corruption par étape, la description des risques de corruption par étape, les causes des risques de corruption par étape, les effets négatifs des risques de corruption par étape, la sévérité des risques de corruption par étape et la sphère d'influence des participants dans chaque étape.

Tertio, l'identification des mesures anti-corruption concrètes pour les risques prioritaires constitue la suite logique de l'étape précédente. Le modérateur a orienté les participants à dresser une carte d'acteurs et à catégoriser les mesures préventives de corruption par rapport aux quatre piliers de l'anti-corruption (la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité).

Enfin, une fois les mesures identifiées, les participants seront emmenés à l'étape de la planification, dans le temps et dans l'espace, de la mise en œuvre des mesures préventives identifiées. Ils programmeront des activités et des sous-activités prioritaires, la période de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les responsables de mise en œuvre des activités.



## II. RISQUES IDENTIFIES

Les risques identifiés ainsi que la description de chaque risque, à chaque étape procédurale, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**La légende relative au code de sévérité inscrit dans le tableau :**

- **P** : Probabilité que ce risque se produise selon l'avis des participants : 1 = peu probable / rare ; 2 = assez probable / arrive de temps en temps ; 3 = très probable
- **I** : Impact par rapport à l'atteinte de l'objectif du processus, dans le cas où le risque se produit, selon l'avis des participants : 1 = impact mineur ; 2 = impact moyen / à ne pas négliger ; 3 = impact majeur / sévère
- **S** : sévérité de l'impact ;  $S = P \times I$   
Si  $S \leq 3$  à impact peu sévère ; si  $4 \leq S \leq 6$  à impact assez sévère ; si  $6 < S \leq 9$  à impact très sévère

Etapas	Risques de corruption	Description des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<b>1. Dépôt de demande d'un certificat foncier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Concussion</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Conflit d'intérêt</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Cadeaux illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandeur</li> <li>- AGF</li> <li>- Maire</li> <li>- Autorité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AGF ou le Maire pourrait percevoir ou exiger de l'argent ou autre cadeau de la part du demandeur pour accélérer le traitement de leur dossier ;</li> <li>- Le Maire pourrait faire pression à l'endroit de l'AGF pour favoriser une demande ;</li> <li>- En échange d'un avantage indu, l'AGF pourrait conseiller le Maire d'accepter un dossier incomplet ou une demande de terrain ne répondant pas aux conditions prescrites par la loi ;</li> <li>- Des personnes influentes pourraient faire pression à l'endroit du Maire ou de l'AGF pour accepter de recevoir un dossier irrégulier ;</li> <li>- Les responsables pourraient simuler la détérioration ou la perte des registres parcellaires afin de favoriser une nouvelle demande de certificat foncier en échange d'avantages indus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance des procédures et des textes réglementaires ;</li> <li>- Faible niveau d'éducation du personnel de la collectivité ainsi que des usagers ;</li> <li>- Faible salaire de l'AGF aggravé par un paiement irrégulier ;</li> <li>- Culture d'impunité élevée de l'autorité locale ;</li> <li>- Politisation de l'Administration publique ;</li> <li>- Insuffisance de l'effectif du personnel de l'Administration publique ;</li> <li>- Inexistence d'outil de suivi et de contrôle de l'affichage autre que le certificat d'affichage ;</li> <li>- Manque de mis à jour du PLOF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des recettes communales freinant le développement des Communes ;</li> <li>- Fermeture des BIF ;</li> <li>- Augmentation des conflits fonciers ;</li> <li>- Recrudescence de la vindicte populaire ;</li> <li>- Mauvaise image de l'Administration publique.</li> </ul>	<b>1</b>
<b>2. Décision de reconnaissance locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Cadeaux illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandeur</li> <li>- Maire</li> <li>- Autorité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En échange d'un avantage indu perçu par le Maire, certains dossiers pourraient jouir d'un traitement de faveur accélérant ou retardant la décision de reconnaissance locale ;</li> <li>- Les responsables et le demandeur pourraient utiliser leur relation d'affinité afin d'accélérer ou retarder la décision de reconnaissance locale.</li> </ul>			<b>4</b>
<b>3. Affichage de la décision de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AGF</li> <li>- Chef Fokontany</li> <li>- Maire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AGF pourrait ne pas afficher les décisions de reconnaissance locale, notamment pour dissimuler des terrains</li> </ul>			<b>4</b>

Etapas	Risques de corruption	Description des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
<b>reconnaissance locale</b>	- Favoritisme	- Demandeur	en litige. Il pourrait aussi raccourcir la durée de l'affichage (moins de 15 jours) ; - Les lieux d'affichage de la décision de reconnaissance locale pourraient être restreints afin de limiter l'accès et le certificat d'affichage pourrait être falsifié pour cacher ce fait.			
<b>4. Convocation des acteurs concernés par la reconnaissance locale</b>	- Abus de fonction - Corruption active - Corruption passive - Favoritisme	- AGF - Chef Fokontany - Demandeur	- Le demandeur lui-même pourrait se charger de distribuer les convocations des voisins et par peur d'opposition, il pourrait ne pas remettre ces convocations aux destinataires ; - L'AGF pourrait être soudoyé par le demandeur pour ne pas remettre les convocations à leurs destinataires afin que ceux-ci ne se présentent pas à la date de la reconnaissance locale ; - Le Maire ou le Chef Fokontany pourrait être soudoyé afin de modifier la liste des membres du CRL.			<b>1</b>
<b>5. Reconnaissance locale</b>	- Cadeaux illicites - Favoritisme - Trafic d'influence - Abus de fonction - Conflit d'intérêt - Corruption active - Corruption passive - Concussion	- Membres du CRL - Demandeur - Opposant - Autorité locale - Maire - AGF	- Le demandeur ou sa famille pourrait manipuler les membres du CRL ou influencer leur décision en leur offrant des cadeaux ou autres avantages indus ; - Une omission volontaire pourrait avoir lieu lors de la notification des membres du CRL, précisément les Ray amandreny titulaires pour ne mobiliser que les remplaçants en accord avec la demande ; - La signature de certains membres du CRL sur le PV de reconnaissance locale	- Méconnaissance des textes réglementaires régissant la reconnaissance locale, la réception et le traitement des oppositions ; - Insuffisance de la formation pour les responsables ; - Défaillance ou absence d'un système de suivi et de contrôle ; - Manque de professionnalisme des agents de l'Administration publique ;	- Conflits fonciers de plus en plus élevés ; - Perte de la confiance des administrés envers l'Administration publique ; - Persistance de la pauvreté ; - Recrudescence de la vindicte populaire ;	<b>9</b>

Etapas	Risques de corruption	Description des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
			<p>pourrait être conditionnée par des avantages indus ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La délivrance d'un CF pour un terrain de plus de 5Ha, superficie maximum fixée pour chaque individu tel que stipulé par la loi, pourrait être accordée par le Maire ou l'AGF ou les membres du CRL en échanges de cadeaux ou autres avantages ;</li> <li>- Les membres du CRL pourraient demander une somme d'argent au-dessus du droit légal pour effectuer la reconnaissance locale ;</li> <li>- Une reconnaissance locale fictive pourrait être matérialisée par un PV signé ;</li> <li>- Les responsables pourraient falsifier le PV de reconnaissance locale en usant de fausse signature ou en inventant de faux motifs pour contourner la décision du CRL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défaut de déclaration de patrimoine pour les concernés ;</li> <li>- Manque de vulgarisation des procédures d'opposition.</li> </ul>	- Violation de droits de l'homme.	
<b>6. Réception et résolution des oppositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus de fonction</li> <li>- Trafic d'influence</li> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Conflit d'intérêt</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Cadeaux illicites</li> <li>- Concussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AGF</li> <li>- Membres du CRL</li> <li>- Demandeur</li> <li>- Maire</li> <li>- Autorité locale</li> <li>- Conseiller communal</li> <li>- Opposant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AGF ou autres responsables au niveau de la Commune pourraient soutirer de l'argent ou rendre complexe la procédure pour décourager tous ceux qui souhaitent émettre un avis d'opposition ;</li> <li>- Une opposition pourrait être encore recevable même après le délai légal pour favoriser un opposant ;</li> <li>- L'AGF ou le Maire pourrait décider de rejeter la demande d'opposition en échange de certains avantages offerts par le demandeur de certificat foncier ;</li> </ul>		<b>9</b>	



Etapas	Risques de corruption	Description des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations sur un terrain en litige pourraient être manipulées par l'AGF ou les membres du CRL pour accorder des faveurs au demandeur ou aux opposants qui les auraient soudoyés. Les membres du conseil pourraient être concernés par le terrain en litige et pourraient ne pas déclarer ce conflit d'intérêts ;</li> <li>- Une relation de proximité ou même d'affinité entre les responsables et le demandeur ou l'opposant, non-déclarée, pourrait influencer le traitement d'un dossier d'opposition ;</li> <li>- L'opposant pourrait offrir des cadeaux ou autres avantages à l'AGF ou au Maire ou au PCC pour que son avis, même non-fondé, soit pris en compte pour arrêter la procédure de demande de certificat foncier ;</li> <li>- Lors de la sentence arbitrale, l'opposant pourrait corrompre les membres du conseil afin de décider en sa faveur, sans tenir compte des explications ou justificatifs présentés ;</li> <li>- Les membres du conseil pourraient être victime de représailles suite à leur décision.</li> </ul>			
<b>7 - Traitement du Certificat Foncier et contrôle qualité externe des</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corruption active</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Cadeaux illicites</li> <li>- Favoritisme</li> <li>- Abus de fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AGF</li> <li>- Demandeur</li> <li>- Maire</li> <li>- Président du Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le délai de traitement d'une demande de certificat foncier pourrait être conditionné par l'octroi d'un certain avantage au profit des responsables ;</li> <li>- Le Maire pourrait presser l'AGF afin de prioriser des dossiers sur lesquels il</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de suivi et de contrôle du traitement du certificat foncier notamment dans les zones enclavées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méfiance des administrés envers l'Administration publique ;</li> <li>- Responsables exposés à un haut</li> </ul>	<b>3</b>

Etapas	Risques de corruption	Description des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
agents de DSFD et CIRGFD		Communal (PCC)	aurait perçus des avantages indus ou cadeaux ; - La demande de certificat foncier avec des dossiers incomplets pourrait être validée par le PCC en échange de cadeaux en nature ou en numéraire.		risque de vindicte populaire ; - Haut risque d'affrontement social.	
<b>8. Signature du Certificat Foncier</b>	- Favoritisme - Abus de fonction - Trafic d'influence - Corruption active - Corruption passive - Cadeaux illicites	- Maire - Demandeur - Autorité locale	- La signature d'un certificat foncier par le Maire ou le chef de l'exécutif de la commune pourrait être conditionnée par des cadeaux illicites ou autres avantages indus ; - Le Maire pourrait recevoir des pressions afin de signer des demandes de certificat foncier irrégulières.	- Système de suivi et de contrôle inexistant par rapport à cette étape de signature du certificat foncier	- Mauvaise réputation du Maire ; - Existence des conflits fonciers.	<b>9</b>
<b>9. Contrôle de légalité</b>	- Corruption active - Corruption passive - Cadeau illicite - Favoritisme - Conflit d'intérêt - Abus de fonction - Trafic d'influence	- Chef de District - Demandeur - Maire - Autorité locale	- La procédure liée au contrôle de légalité pourrait ne pas être respectée en échange de certaines faveurs ou d'avantages indus	- Méconnaissance des procédures de recours par les concernés en cas de non-satisfaction par rapport aux résultats du contrôle de légalité ; - Culture d'impunité de l'autorité locale.	- Séparation du pouvoir non effective	<b>9</b>
<b>10. Délivrance du CF</b>	- Cadeaux illicites - Abus de fonction - Trafic d'influence - Corruption active - Corruption passive - Favoritisme	- AGF - Maire - Demandeur	- La délivrance du certificat foncier pourrait être rendue difficile pour soutirer indirectement de l'argent au demandeur ; - Le Maire et l'AGF pourraient contraindre le demandeur à leur offrir des cadeaux après la réception du CF.	- Manque ou défaillance du système de suivi et de contrôle de la délivrance du certificat foncier	- Mauvaise image de l'Administration ; - Réticence de la population pour régulariser leur situation foncière.	<b>6</b>

### **III. MESURES ANTI-CORRUPTION RECOMMANDEES**

Des mesures anti-corruption ont été proposées pour les étapes estimées sévères. Celles-ci visent à mettre en place des dispositifs Anti-Corruption relatifs à la demande d'obtention d'un certificat foncier afin de réduire les risques de corruption.

Conformément à la méthode AC/Works, les mesures anti-corruption ont été élaborées sur la base des quatre piliers de la lutte anti-corruption selon la méthode Anti-Corruption Works à savoir (TPRI) :

- La Transparence
- La Participation
- La Redevabilité
- L'Intégrité

ETAPE 1+2 +3	DEMANDE - DECISION - AFFICHAGE DE LA DECISION DE RECONNAISSANCE LOCALE
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Trafic d'influence - Conflit d'intérêt - Abus de fonction – Cadeaux illicites
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	MATSF – DRATSF - PTF – Maire - AGF - Fokontany - OSC - STAC – Conseillers communaux – Usagers - BIANCO
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le standard de service</li> <li>- Mettre en place un registre de demande du CF au niveau de la Commune et CIRGFD</li> <li>- Informatiser la gestion de demande du CF au niveau de la Commune</li> <li>- Tenir un cahier d'enregistrement des décisions de reconnaissance locale au niveau de la Commune et des Fokontany et en faciliter l'accès</li> <li>- Rendre publique les terrains objets de reconnaissance locale ainsi que les décisions de reconnaissance locale</li> <li>- Afficher les membres du CRL</li> <li>- Organiser des sessions d'information et de vulgarisation des textes régissant le foncier</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les OSC au suivi de l'effectivité et du respect du standard de service et à la sensibilisation des usagers</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déposer une copie de demande du CF auprès du CIRGFD pour faciliter le suivi et la vérification sur le PLOF</li> <li>- Recruter l'AGF en tant que fonctionnaire, délégué du foncier</li> <li>- Prévoir des sanctions exemplaires pour toute personne corrompue</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de rémunération et de compensation motivant pour le personnel du CF ainsi que de la Commune</li> <li>- Organiser des séances de sensibilisation à la LCC au personnel et aux usagers</li> <li>- Encourager la population locale à faire des doléances</li> </ul>

ETAPE 5	RECONNAISSANCE LOCALE
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Concussion - Trafic d'influence - Abus de fonction - Cadeaux illicites - Favoritisme - Conflit d'intérêt
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	Maire – SLC – DRATSF – MATSF - OSC – BIANCO – STAC - Leaders traditionnels et religieux – Fokonolona – Région – PTF - PCC - Conseillers communaux
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmer et afficher le calendrier de reconnaissance locale à réaliser au niveau de la Commune et des Fokontany</li> <li>- Proposer une révision de loi pour que les terrains objets de CF soient marqués définitivement</li> <li>- Intégrer les membres de la SLC dans la prise de décision portant sur les tarifications</li> <li>- Afficher les terrains sujets d'opposition avec les noms des parties en litige, au niveau de la Commune et des Fokontany</li> <li>- Exiger le port de badge par les membres du CRL</li> <li>- Partager le PV de reconnaissance locale aux ayants droit avec un accusé de réception</li> <li>- Exiger une déclaration officielle d'absence de conflit d'intérêts des membres du CRL pour les terrains objets de reconnaissance locale</li> </ul> <p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les Conseillers Communaux et les autorités locales dans la reconnaissance locale</li> <li>- Mobiliser le Fokonolona à dénoncer les actes illégaux</li> <li>- Impliquer l'OSC dans l'évaluation de la satisfaction du Fokonolona concernant les reconnaissances locales effectuées</li> <li>- Impliquer des leaders religieux et traditionnels à l'éducation citoyenne</li> </ul> <p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de contrôle de la reconnaissance locale en impliquant les membres de la STAC</li> <li>- Mettre en place un centre d'écoute et d'informations au niveau des Communes avec des matériels adéquats</li> <li>- Rendre possible la consultation par les usagers des PV des reconnaissances locales effectuées pendant le délai de dépôt des oppositions</li> </ul> <p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser les bonnes pratiques des Communes modèles</li> <li>- Mettre en place des boîtes à idées et des boîtes de doléances dans les guichets fonciers</li> </ul>

ETAPE 7	RESOLUTION DES OPPOSITIONS
<b>Risques</b>	Corruption active – Corruption passive - Cadeaux illicites - Favoritisme - Trafic d'influence - Abus de fonction - Conflit d'intérêt - Concussion
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	BIANCO – STAC - OSC – PTF – PCC – Maire - Conseillers Communaux – SLC - leaders traditionnels et religieux – Fokonolona – District - Gouvernorat
<b>Mesures</b>	<p><b>Transparence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afficher le droit de réconciliation</li> <li>- Afficher les décisions et résolutions prises lors de l'arbitrage en deux langues, Français et Malagasy</li> <li>- Assurer l'accessibilité des textes sur la propriété foncière au niveau de la Commune</li> </ul>
	<p><b>Participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un cabinet de conseil sur la gestion et le traitement des conflits sur les PPNT au niveau du tribunal</li> <li>- Impliquer les SLC, AGF et assistant technique de l'OPCI à la proposition des avis préalables à la sentence arbitrale</li> <li>- Solliciter l'avis de l'AGF en amont de la décision de la SLC</li> <li>- Renforcer la capacité des Conseillers Communaux sur la résolution des conflits</li> <li>- Impliquer l'OSC au contrôle et suivi de la résolution des oppositions</li> <li>- Mettre en place un système de mesure de la satisfaction citoyenne</li> </ul>
	<p><b>Redevabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un compte-rendu périodique des demandes de certificat foncier en conflit et les résolutions des oppositions correspondantes</li> <li>- Mettre en place et opérationnaliser des STAC au niveau des Communes</li> </ul>
	<p><b>Intégrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sensibilisation sur la LCC</li> <li>- Médiatiser les bonnes pratiques des Communes</li> </ul>

ETAPE 9	SIGNATURE DU CF
<b>Risques</b>	Corruption active - Corruption passive - Cadeaux illicites - Conflit d'intérêt - Abus de fonction - Trafic d'influence
<b>Acteurs/Alliés/partenaires</b>	BIANCO – PTF – Maire – Fokonolona – Commune –STAC - Usagers
<b>Mesures</b>	<b>Transparence :</b> - Proposer un amendement du texte sur la délégation de signature en absence du Maire - Afficher la liste des certificats fonciers signés et délivrés
	<b>Participation :</b> - Impliquer les membres de la STAC sur le suivi et le contrôle de la signature et la délivrance des certificats fonciers signés
	<b>Redevabilité :</b> - Mettre en place un système de suivi et de contrôle de la signature et la délivrance du certificat foncier - Proposer un amendement du texte sanctionnant la délivrance de certificat foncier sans reconnaissance locale
	<b>Intégrité :</b> - Inciter la population locale à faire des doléances dès le constat d'une irrégularité

## IV. CONCLUSION

A l'issue de l'atelier d'analyse de risques de corruption sur le processus de demande d'obtention d'un certificat foncier, les participants ont pu mettre en exergue les vulnérabilités dudit processus et proposer des mesures de prévention adéquates afin de les diminuer voire éradiquer. Les résultats obtenus sur l'analyse des étapes du processus ont montré que les risques de corruption sont omniprésents tout au long du processus de demande de certificat foncier. Ces risques de corruption proviennent de la méconnaissance des procédures et des textes réglementaires, des pressions perpétrées par les différentes autorités tenant du pouvoir, des mauvaises conditions de travail de l'AGF et des membres du CRL.

Les recommandations suivantes sont proposées afin de promouvoir la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité dans le processus de demande d'un certificat foncier : mise en place des structures anti-corruption, mise à jour du standard de service, mise en place de boîte à idées au niveau des Communes disposant de guichet foncier, renforcement de capacité des agents de l'Etat en matière de LCC et sur les textes régissant le processus de délivrance de certificat foncier, vulgarisation des textes régissant la propriété foncière, implication des SLC, AGF et Assistant technique de l'OPCI à la proposition des avis préalables à la sentence arbitrale lors du traitement des oppositions, publication des bonnes pratiques des Communes, amélioration des conditions de travail de l'AGF et des membres du CRL, investigation des faits de corruption constatés et sanction des personnes corrompues par des peines exemplaires.

Les résultats de cette cartographie de risques de corruption sont, en conséquence, un outil indiquant les défaillances et les solutions adéquates pour avoir un processus de délivrance

de certificat foncier probe. Les recommandations proposées ne resteront pas seulement au niveau des provinces d'Antsiranana et de Mahajanga mais seront appliquées à l'échelle nationale pour verrouiller les brèches de corruption relatives aux étapes vulnérables dans ce domaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, le BIANCO apportera son appui technique aux parties prenantes. Mais l'implication de l'Organisation de la Société Civile est fortement encouragée pour soutenir les efforts déployés à faire respecter les droits aux propriétaires par la délivrance de certificat foncier.